



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Mars 2022. L'ensemble des membres approuve ce compte rendu.

I – Vote du taux de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) :

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFB communal 2021 qui est de 15% auquel s'ajoute le taux du département de l'Aveyron de 20.69% soit pour la commune de Martiel = 35.69 %.

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 35.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 73.49 %

Le Conseil Municipal délibère, approuve ces taux à l'unanimité.

II – Présentation et vote du budget primitif de la commune 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune, il s'équilibre à 2 137 869.42 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 015 101.77 € (Voir annexe ci-dessous)

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 122 767.65 € (voir annexe ci-dessous)

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le BP 2022 de la commune de Martiel

III – Présentation du budget annexe assainissement 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget annexe assainissement de la commune, il s'équilibre à 129 278.71 € en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 65 823.02 €

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 63 455.69 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement 2022 de la commune de Martiel

IV - MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION à l'école

Suite à la demande d'un agent ATSEM de réduire son temps d'activité (qui souhaite ne travailler que deux jours par semaine à la place de quatre pendant les périodes scolaires), il est nécessaire de recruter un agent pour un temps de travail annualisé à 15 h et 7 minutes de travail hebdomadaire (soit 28 h/semaine pendant les périodes scolaires et partiellement pendant les congés scolaires).

Conditions de recrutement

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation :

Le grade demandé doit être celui d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique avec l'obligation d'avoir le CAP petite enfance.

La publication se fera sur le site « emploi territorial » et durera un mois.

Les candidatures ne pourront être étudiées qu'à l'issue de ce mois de publication.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

V - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire indique que la commune doit faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine technique. Il propose donc la création d'un contrat à durée déterminé ayant les caractéristiques suivantes :

- Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité,
- Durée hebdomadaire de travail : 28 h, soit 7 h x 4 jours
- Début de contrat : 1^{er} mai 2022
- Durée du contrat : 2 mois
- Fin de contrat : 30 juin 2022
- Rémunération : IB : 393 IM : 358 proratisé en fonction du temps de travail
- Poste : agent technique polyvalent.

Le Conseil Municipal délibère, valide à l'unanimité cette proposition

VI – QUESTIONS DIVERSES :

Madame Elise Couybes présente le projet de projection de films à Martiel qui a été travaillé avec le Conseil Municipal des enfants.

Plusieurs formules existent, une qui permet d'avoir les films très récents actuellement en salle, et une autre pour des films plus anciens au moins 1 an et plus.

Après discussion, le Conseil Municipal opterait pour faire un essai cet été avec la première formule, de préférence en plein air, au jardin Martiellou. Cela permettrait de se rabattre sur la salle des fêtes si la météo n'est pas bonne.

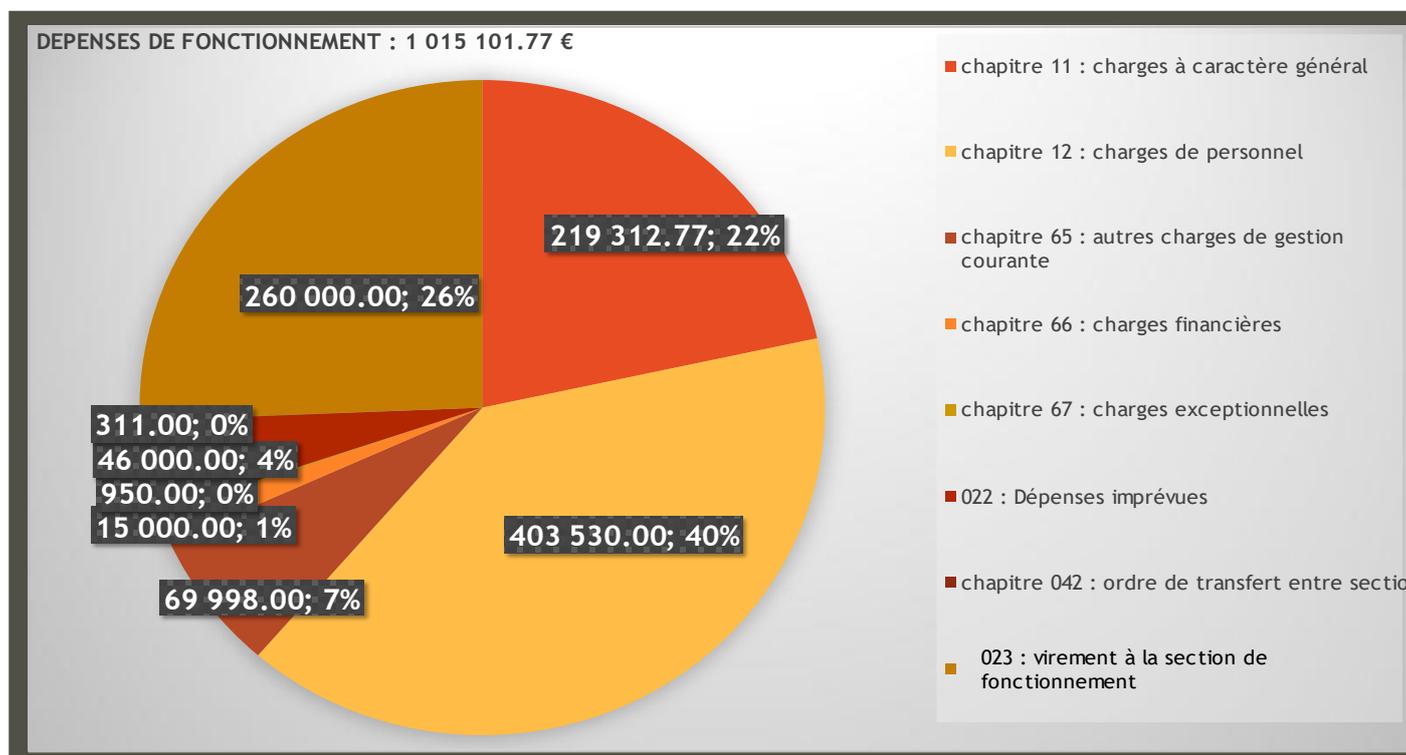
Le coût serait de 500 à 600 € pour la commune suivant si la projection se fait en intérieur ou extérieur. Une billetterie sera mise en place et le prix de la place sera de 5 €. Le film projeté sera donc récent, conformément à la formule retenue, et choisi par les enfants.

Si cette expérience fonctionne bien, il sera possible de conventionner pour trois séances par an ensuite ; le coût serait alors réduit d'environ 100 € pour les projections en salle.

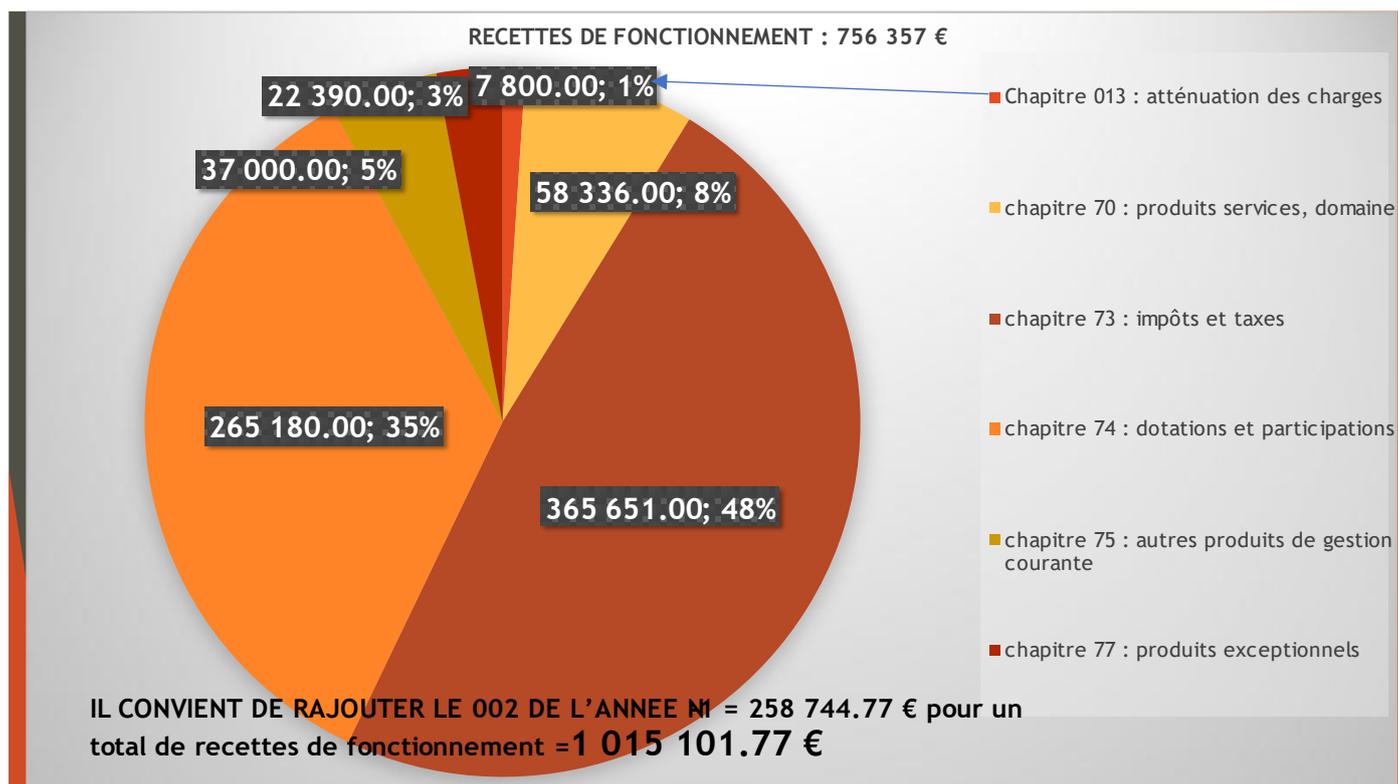
Madame Couybes se charge du volet administratif mais demande à la commune de lui fournir le PV de sécurité de la salle des fêtes.

Annexes

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses d'investissement

Montants	Libellés
946 394,00	Dépenses d'équipement
137 000,00	Remboursement de capital d'emprunt et dépenses imprévues
39 373,25	Solde d'exécution négatif budget investissement 2021
1 122 767.65	TOTAL

Détail des dépenses d'équipement prévues : Travaux de réfection de voiries, enfouissement des réseaux rue du château d'eau, adressage, signalétique, matériel de cuisine pour la cantine et mobilier pour l'école, ordinateur bibliothèque, photocopieur mairie, achat d'une sonorisation, robots de tonte pour le stade, installation d'une borne de recharge électrique, Ilôt Paul Faure (études, publication du marché, achat de terrain, provision pour travaux), solde des travaux de réfection énergétique de l'école.

Répartition des recettes d'investissement

Montants	Libellés
484 137,00	Subventions d'équipement

243 319,65	Excédent de fonctionnement capitalisés
135 000.00	Fond de Compensation TVA, taxe d'aménagement
260 000,00	Virement de la section de fonctionnement
311,00	Amortissements
1 122 767.65	TOTAL

Les subventions proviennent :

- + Pour la rénovation énergétique de l'école : état, la région, département et Ouest Aveyron Communauté,
- + Enfouissement des réseaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification du Département de l'Aveyron.
- + solde de la 2^{ème} tranche de l'opération cœur de village, rénovation divers patrimoine : Région, Ouest Aveyron Communauté et département.
- + Equipement matériel cantine (four, réfrigération) : Etat, dans le cadre du plan de relance en coordination avec le Plan Alimentaire de Territoire de la communauté de communes